

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 2 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DDCT 143** Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer un avenant à une convention de mise à disposition de locaux 3 bis rue Jacques Kablé, 18<sup>e</sup> arrondissement, avec l'Association PIMMS de Paris.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 et suivants ;

Vu la convention de prêt à usage signée le 12 mai 2015 par laquelle la Ville de Paris met à disposition de l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris des locaux situés 3 bis, rue Kablé (18<sup>e</sup> arrondissement) ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention susvisée afin de mettre un bureau supplémentaire à disposition de l'Association PIMMS de Paris ;

Vu la délibération du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association PIMMS de Paris l'avenant à la convention de prêt à usage du 12 mai 2015, annexé à la présente délibération, en vue de la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau supplémentaire dans les locaux situés 3 bis, rue Kablé (18<sup>e</sup> arrondissement).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**